

### Les subsides

Voici ce que je dirais au député. Je voudrais convaincre les gens que nous devons faire preuve d'imagination. Il s'agit là d'un document constitutionnel. Que cela nous plaise ou non, ses opinions et les miennes au sujet de la souveraineté sont quelque peu abstraites. Si nous inscrivons le principe de la souveraineté dans ce document constitutionnel, les tribunaux vont l'interpréter. La souveraineté au sens juridique est assez différente de la façon dont le député la conçoit en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale au sein de la Confédération.

**M. Nicholson (Niagara Falls):** Madame la Présidente, je voudrais féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de son excellent discours. Tout le monde reconnaîtra sans doute qu'il a parlé avec la sensibilité que nous attendions de la part du ministre de la Justice.

Dans sa motion, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a demandé au gouvernement de donner l'exemple à cet égard. C'est quelque peu surprenant pour ceux d'entre nous qui siègent ici depuis le début de cette trente-troisième législature, car à mon avis, la plupart des gens objectifs reconnaîtront que le gouvernement joue un rôle de premier plan dans ce domaine depuis qu'il a été élu, en septembre 1984. Quoi qu'il en soit, je voudrais que le ministre nous fasse part des efforts qu'il consacre à cette question et, ce faisant, qu'il nous précise s'il est vrai qu'il a lui-même présidé un certain nombre de réunions ministérielles auxquelles ont assisté les dirigeants autochtones, depuis l'automne dernier?

**M. Hnatyshyn:** Madame la Présidente, en tant que ministre de la Justice, je consacre beaucoup de temps à cette importante question. Peu après ma nomination, on m'a demandé de présider la réunion des représentants des autochtones et des provinces au niveau ministériel. Nous sommes allés de l'avant et nous avons obtenu la participation de l'Assemblée des Premières nations qui a décidé de participer à nouveau aux négociations, ce dont je lui ai été fort reconnaissant, car il s'agissait d'une décision très positive. Nous avons ensuite poursuivi nos travaux et nous avons tenu un certain nombre de réunions ministérielles; quatre en tout, sauf erreur. Il y a eu, en outre, toute une série de réunions de fonctionnaires. Lors de ces réunions, nous avons montré la voie en élaborant une proposition, sans cesse retouchée, qui puisse être considérée par tous les participants. Nous nous sommes efforcés de bien des façons, financièrement et autrement, d'aider les autochtones à aborder les questions ayant trait à la constitution. Nous avons financé les travaux de l'Assemblée des Premières nations qui a examiné les droits découlant des traités. Chacune des associations autochtones a obtenu des fonds pour effectuer des recherches concernant l'amendement constitutionnel.

• (1440)

J'ai rencontré sur une base bilatérale les représentants de chacun de ces groupes. Le premier ministre m'a tout particulièrement confié les Métis du Canada, charge dont je m'acquiesce avec le plus grand soin. J'ai rencontré leurs représentants à intervalles réguliers. A mon avis, nous avons le devoir au Canada de reconnaître l'existence d'espoirs et d'aspirations légitimes. Pendant longtemps, les autochtones n'ont pas eu accès aux conditions de vie qui sont le partage de tant de

Canadiens. Le gouvernement fait de son mieux pour comprendre les autochtones et pour répondre à leurs aspirations, de façon à leur donner une base de départ qui leur permettra de devenir autonomes, et qui témoignera de leurs traditions culturelles immensément riches.

J'espère que la rencontre sera fructueuse et qu'elle aboutira à un amendement. J'exhorte tous les députés à exercer l'influence qu'ils peuvent avoir sur les participants afin que nous arrivions ensemble à d'utiles conclusions.

**M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles):** Madame la Présidente, j'aimerais dire au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) que je lui sais gré d'avoir présenté cette motion, qui recueille l'entier appui de notre parti. Elle est d'ailleurs très semblable à une motion que présentait il y a un peu plus d'une semaine mon collègue, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

La motion dit:

Que la Chambre affirme qu'elle appuie les peuples autochtones du Canada dans leurs efforts en vue de faire reconnaître dans la constitution leur droit inhérent à l'autonomie politique...

La motion invite le gouvernement à assumer son rôle de leader et elle «ordonne plus particulièrement au gouvernement du Canada de cesser d'insister pour que le droit à l'autonomie politique dépende d'accords négociés».

Dans cette discussion, il faut reconnaître en premier lieu la nécessité pour les populations autochtones d'avoir la haute main sur leur vie, leur collectivité et leur avenir. Chaque Canadien et chaque Nord-Américain doit avoir parfaitement compris que les populations autochtones d'Amérique du Nord ne veulent pas être absorbées par la population générale. Elles veulent conserver leur identité propre en tant que peuples distincts. Elles ont toutes payé le prix fort pour conserver leur identité en tant que peuples. C'est un prix qu'elles ont payé en pauvreté, en conditions de logement pitoyables, en taux de chômage exagéré, en mauvais état de santé, en éducation insuffisante et en perdant leurs moyens de subsistance traditionnels, en luttant pour conserver leur identité en tant que peuples.

Il est important de comprendre que ces privations qui prennent tant de poids dans la vie de tant de peuples autochtones, elles ne sont pas inhérentes à la vie autochtone et elles n'ont d'ailleurs aucune raison d'être. Je pense qu'elles découlent de deux groupes de facteurs qu'il faut examiner en association. Nous n'avons aucun moyen d'action à l'égard d'un de ces deux groupes de facteurs, mais nous pouvons et nous devons agir sur l'autre.

Les lacunes de la vie autochtone découlant de la pauvreté et de la disparition de l'économie traditionnelle sont attribuables en un sens à quatre siècles d'évolution économique et technologique. Cette évolution, qui a marqué toutes les populations du globe, les a atteintes tout spécialement. Elle a noyé leur économie et leur technologie traditionnelles. La seconde constellation de facteurs à considérer ici, c'est la carence des gouvernements successifs, britanniques, américains et canadiens, à protéger les droits des populations autochtones, lors même qu'ils les leur avaient reconnus.